Trente-cinquième Année. — N° 131 UN NUMERO 15 CENTIMES. DIMANCHE 11 MAI 1890

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre-Dame-des-Victoires,

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint Etienne, 9 *bis*. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cᵉ, place de la Bourse, 8 et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX, LE 10 MAI 1890

LES CAHIERS ÉLECTORAUX DE 1889

Comme M. Barodet, mais d'une façon plus pratique et moins onéreuse, un fonctionnaire vient de publier les *Cahiers électoraux de 1889*. Ainsi que dans la publication officielle, inaccessible au public, il n'a pas réuni les professions de foi des élus, mais de chacune il a donné l'esprit, extrait les promesses fermes, ce qui ressort à peu près nettement du fatras des phrases nulles, des sempiternels clichés. Il fournit d'autres renseignements, mais ceux-là surtout nous intéressent.

Par exemple, il est curieux de connaître la proportion des abstentions; elle est en général d'un quart des électeurs inscrits, 24 0[0 ; mais elle présente des différences sensibles selon les départements. Elle est forte surtout dans les colonies où, sur 1,000 électeurs, 650 s'abstiennent de voter. Ensuite, les départements qui votent le moins sont : le Var et les Côtes-du-Nord, 37 0[0 d'abstention ; l'Algérie, la Creuse (36 0[0) : les Pyrénées-Orientales 35 0[0 ; les Alpes-Maritimes, l'Isère (34 0[0), ce qui étonnera de l'Isère, berceau de la Révolution, qui passe pour l'un des départements où la discussion politique rencontre le plus de chaleureux clients.

Le département qui vote le plus, c'est le département des Landes; il n'a que 14 abstentions pour 100 inscrits. Viennent ensuite, avec 15 0[0 : le Lot, l'Oise, les Basses-pyrénées, la Somme, le Tarn et le Tarn-et-Garonne; puis, avec 16, l'Indre-et-Loire, le Lot-et-Garonne, le Haut-Rhin, les Deux-Sèvres. Le département de la Seine se tient dans l'exacte moyenne avec 21 0[0.

Que faut-il conclure ? On ne peut pas dire que le climat exerce une influence, que le Midi est plus pare-seux que le Nord, ou le Nord plus froid que le Midi, puisque les abstentions sont plus ou moins nombreuses indifféremment au Nord ou au Midi. Faut-il attribuer ces différences au choix des candidats? C'est possible. La lutte a été plus ou moins chaleureuse, plus ou moins intéressante. La certitude d'un échec ou d'une victoire, la plupart du temps, a été la cause de l'apathie ? A quoi bon se déranger pour éviter l'inévitable. Au total, il y a eu en France, en 1889 : 10 millions 689,522 inscrits, sur lesquels on a compté 8 millions 170.518 votans, soit 2 millions 519.074 abstentions.

Qu'ont promis les 576 élus ?

D'après le travail de M. Edouard Duguet, sur les 576 députés 14 ne pourront pas être accusés, comme c'est l'ordinaire, d'avoir manqué à leurs promesses : ils n'ont rien promis. On n'a pas les professions de 10 députés coloniaux. La statistique porte donc sur 552 élections. 271 députés demandent la protection efficace de l'agriculture et du travail national; 202 des économies et des dégrèvements; 201 la revision de la Constitution par une Constituante ; 168 par un congrès; 185 réclament le renouvellement ou la revision des traités de commerce; 166 une répartition équitable de l'impôt; 140 l'amélioration du sort des travailleurs; 110 la stabilité ministérielle ; 115 la diminution des frais de justice. Qu'est-ce qui ne demande pas cela ! Ne sont-ce pas des vœux que, de tout temps, l'on a pu faire ?

A mesure que le nombre des promesses diminue, on serre de plus près les questions réelles, on sort des vœux platoniques, — et encore ! 96 réclameront à la Chambre — disent-ils — le dégrèvement de l'impôt foncier; 83 l'organisation de l'assistance publique dans les campagnes; 81 l'organisation d'une caisse de retraite pour les travailleurs; 75 la revision des tarifs de pénétration; 68 la réforme de l'impôt des boissons et la suppression de l'exercice; 47 l'extension de l'enseignement agricole; 65 l'élaboration d'un nouveau tarif des douanes; 48 la création de syndicats agricoles.

Pour les propositions fermes plus ou moins réalisables, mais d'un dessin précis, on s'aperçoit qu'ils sont quelques-uns qui ont promis : 13, l'organisation du crédit au travail; 33, la réforme de la loi sur les successions; 12, la gratuité de la justice; 15, l'élection des juges; 23, l'établissement du *referendum*; 32, la suppression du Sénat; 19, la suppression de la présidence; 25, le droit commun pour la presse; 12, que les membres du cabinet soient pris en dehors du Parlement; c'est peut-être la plus féconde des réformes, la plus sérieuse : sur 576 députés, 12 promettent de s'en occuper. Et combien s'en occuperont ?

La peine de mort, article obligé des professions de foi jadis, ne figure plus sur les programmes; il n'est question que 25 fois du mandat impératif. L'impôt sur le revenu, pièce de résistance en un temps, n'a réuni que 38 fidèles. La séparation de l'Eglise et de l'Etat, en vogue il y a quelques années, s'en tient à 64 promesses.

Nous terminons là cette statistique qui, malgré l'aridité des chiffres, permet de mesurer la distance qui existe souvent entre ces deux termes : « promettre et tenir ».

Il y a une mode pour les engagements de ce genre comme pour les toilettes, l'important est de flatter le goût du jour, et de se faire élire.

Une fois à la Chambre, que de députés se hâtent d'oublier leurs programmes pour prêter leur attention à des incidents qui ont tout l'attrait de spectacles. Et cependant que de dangereuses illusions ont été semées et entretenues depuis vingt ans, dans la masse du public, par un grand nombre de ces professions de foi retournées à la hotte et pour l'appréciation desquelles l'esprit évoque le monologue sarcastique du *Chiffonnier de Paris* ?

UN DISCOURS DE M. DE MIRIBEL

Dans un discours prononcé récemment devant l'assemblée générale de la Société amicale de secours de l'Ecole polytechnique, le général de Miribel, président, a décrit en quelques mots le rôle de l'état-major général qu'il dirige aujourd'hui.

« Si l'art des combats réserve encore aux émules des Turenne, des Condé et des Napoléon, ces inspirations soudaines du génie guerrier, ces coups de foudre improvisés qui éclairent subitement une mêlée confuse et frappent l'ennemi au point précis pour fixer la fortune, il est, dans l'œuvre de la guerre actuelle, une autre tâche d'un caractère tout différent. Je veux parler de l'œuvre de la préparation à la guerre et de la mise en action de ces forces immenses que le pays est appelé à mettre un jour sur pied, de l'œuvre patiente, laborieuse, incessante, des officiers de l'état-major général de l'armée.

» Avez-vous, en effet, quelquefois réfléchi à l'écrasant et continuel travail que représente aujourd'hui la préparation à la guerre ?

» Vous représentez-vous cette gigantesque levée d'un peuple tout entier, la vie publique et la vie privée de la nation momentanément suspendue, toute la France transformée en place d'armes et ces masses immenses habillées, équipées, armées, en quelques jours, en quelques heures, s'acheminant par toutes nos voies ferrées vers l'étroit champ clos où vont se décider, *dans un formidable choc, la grandeur, l'indépendance, l'existence même de notre patrie* ? Plus d'deux millions de combattants, formant des milliers de colonnes en de trains de chemins de fer, s'ébranleront ainsi à des jours et à des heures fixes, se succédant, se croisant, s'arrêtant à des instants précis et en des lieux déterminés où ils trouveront tout ce qui leur est nécessaire !

» Tous ces flots humains sembleront se rouler pêle-mêle ; mais, à un moment précis et calculé, tout se retrouvera en ordre et chacun sera en place, face à l'ennemi, et prêt au combat.

» Vous ne supposez pas qu'une fois ces immenses masses réunies on puisse les mouvoir, les approvisionner et les faire combattre sans que tous ces problèmes n'aient été abordés, étudiés et, pour ainsi dire, résolus d'avance.

» A ce moment-là, ce ne sera plus dans le calme de la paix, mais bien dans le trouble et dans l'agitation de la lutte qu'il faudra travailler et résoudre les plus difficiles problèmes.

» Que de travail, que de labeurs préparatoires ! Quelle trempe de caractère cela n'exige-t-il pas ?

» Voilà la tâche de nos états-majors dans la guerre moderne, voilà l'œuvre à peine esquissée dans son imposante grandeur. »

LA SITUATION COMMERCIALE
DE ROUBAIX-TOURCOING

Roubaix-Tourcoing, 20 mai.

La situation industrielle et commerciale de nos places s'est sensiblement améliorée surtout dans les derniers jours de cette semaine.

On peut, maintenant, considérer les grèves comme terminées : l'apaisement se fait et la confiance amène une reprise dans les affaires.

Des demandes se produisent, non seulement de la fabrique mais aussi de l'étranger; comme conséquence, les prix du disponible, en laines peignées, s'affermissent : on vend le bon Australie courant à 6,25[30 et le Buenos-Ayres à 5 fr. 75[80. Sur le marché à terme, les cours se sont relevés d'une façon très appréciable.

En blousses les affaires sont assez restreintes, mais on sent qu'il y a des besoins de tous côtés. Les consommateurs, en prévision d'une baisse des prix avaient épuisé leurs stocks avant d'acheter. Aussi, les demandes abondent et, ici aussi, les prix tendent à hausser. On cote la blousse Buenos-Ayres courante de 3.40 à 3.65 et l'Australie de 3.65 à 4 fr.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS

Il nous faut revenir sur ces élections.

Le scrutin de ballottage n'a pas changé grand'chose à la physionomie générale des élections du Conseil municipal de Paris.

Ce qui domine c'est l'écrasement total et irrémédiable des boulangistes. Deux candidats investis ont seuls pu être élus, dans des quartiers excentriques; encore ne sait-on si ce n'est pas grâce à leur étiquette de révolutionnaire outrancier qu'ils sont parvenus à s'imposer aux électeurs.

Le nouveau Conseil municipal sera-t-il sensiblement différent de l'ancien ? Il n'y a qu'à examiner attentivement la liste des élus pour voir que la majorité reste aux mains des radicaux autonomistes.

Quoique perdant 5 sièges, ils reviendront 38 à l'Hôtel de Ville ; unis aux 8 possibilistes et aux 2 blanquistes, ils formeront un groupe compact et irréductible. On les verra à l'œuvre, mais il est certain que toutes les questions politiques et religieuses continueront à être résolues comme par le passé.

Le gouvernement aura beau se targuer de l'écrasement des boulangistes, il se trouve en face d'une bande révolutionnaire avec laquelle il devra compter.

Les autonomistes ont pu baisser pavillon par crainte des boulangistes ; réélus et débarrassés de l'épouvantail qui les avait courbés devant la toute-puissante administration, nul doute qu'ils ne reprennent leurs intransigeantes revendications, et ne poursuivent la réalisation de leurs utopies communardes.

Il est certain, d'autre part, que le petit groupe des conservateurs et des modérés a gagné du terrain : les conseillers de Droite ont conquis quatre sièges et les adhérents de l'Union libérale trois.

Ils seront donc vingt qui défendront énergiquement les libertés religieuses et s'efforceront d'apporter de l'ordre et de l'économie dans la gestion municipale.

Un semblable progrès n'est pas un fait à dédaigner. Une minorité solide, composée du quart des membres d'une assemblée, doit peser dans ses délibérations; et on verra bien comment se comporteront les onze opportunistes réduits à chercher leur voie entre la majorité autonomiste et le groupe important des conservateurs libéraux.

On verra certainement au moment de la discussion du budget de l'assistance publique, la question des laïcisations d'hôpitaux revenir sur le tapis. En dehors de toute préoccupation religieuse, il est avéré que l'installation des infirmières a été ruineuse pour la ville de Paris.

La plupart des médecins, les libres penseurs comme les catholiques, sont d'accord sur ce point : la laïcisation des hôpitaux a coûté vingt millions à l'assistance publique, et le service des malades est incontestablement moins bien fait.

On estime que la rentrée des Sœurs ferait réaliser une économie de 50 pour cent à ce budget déjà si obéré.

Les candidats soutenus par l'Union libérale, de même que les conservateurs se réuniront sur ce terrain; sans espérer que leurs réclamations prévalent, on peut être sûr qu'ils ne parleront pas dans le désert et que tôt ou tard ils auront gain de cause devant les électeurs.

Ils ont eu la sagesse d'écarter la politique de leurs professions de foi, et dans toutes les questions d'affaires et de tolérance religieuse, leur alliance si naturelle peut et doit produire les meilleurs résultats. W.

Le commerce des tissus avec le Tonkin

Nous lisons ce qui suit dans la *Gazette des Colonies* :

« Sur plusieurs marchés, à Sontay et à Nam-Dinh, notamment, on offre à l'échange des soieries du pays et on recherche des cotonnades de provenance européenne.

» La largeur de toutes les étoffes est un point capital pour le commerce des tissus.

» Si, d'une part, l'outillage imparfait et primitif des Annamites ne leur permet pas de livrer des étoffes dépassant en largeur le pied annamite (0m37), il ne faut pas perdre de vue que, d'autre part, une coutume séculaire, une ignorance absolue dans la confection des vêtements, et, au point de vue chinois, la loi elle-même, font repousser des cotonnades dont les dimensions dépassent celles en usage dans le pays.

» Les industries allemande et anglaises l'ont si bien compris, qu'elles n'ont pas hésité un instant à produire des tissus de la largeur du pied chinois qui sont très recherchées, alors que nos tissus français ne trouvent pas acheteurs, parce qu'ils ont de 0m80 à 1 mètre de large.

» Un article, sur lequel il paraît intéressant d'attirer particulièrement l'attention du commerce français, est le velours de soie et le velours soie et coton.

» En hiver, les Annamites aisés portent un vêtement formé d'une couche de ouate étendue entre deux étoffes soie et crêpon, reliées par une piqûre.

» Outre que ce vêtement est fort incommode, il est peu élégant et surtout de peu de durée ; la population tonkinoise mise à même de connaître le velours l'emploierait sans doute de préférence pour la confection de ses vêtements d'hiver, et surtout de ses habillements de cérémonie, à la condition que la largeur de l'étoffe soit en rapport avec ses exigences, c'est-à-dire de 0 m. 35 à 0 m. 37.

Si le commerce français entre résolument dans la voie qui lui est tracée, il fera une concurrence sérieuse aux tissus étrangers, qui sont d'une qualité bien inférieure à ceux de nos manufactures et qui ont néanmoins une vente très achalandée dans le pays.

LE GROUPE AGRICOLE

Paris, 9 mai. — Le groupe agricole s'est réuni aujourd'hui sous la présidence de M. Méline qui lui a donné lecture d'un projet complet d'organisation du crédit agricole et populaire.

Le projet que M. Méline a élaboré avec le concours d'une commission sortie du Congrès international agricole de l'Exposition, repose en principe sur la transformation des syndicats professionnels au point de vue du crédit.

Il étend dans une large mesure les attributions qu'ils tiennent de la loi de 1884 et crée un mécanisme très simple pour lui permettre de se constituer en banque agricole.

Il est soustrait aux formalités nombreuses et compliquées des sociétés commerciales; mais pour garantir les tiers et les préserver eux-mêmes contre leurs propres entraînements, il limite le temps de leurs opérations et il en détermine aussi les syndicats qui ne peuvent intervenir que pour procurer à leurs adhérents les matières premières, machines et outils, engrais, semences, bestiaux, et généralement tous les objets nécessaires à leur profession soit agricole, soit commerciale, soit industrielle.

L'idée fondamentale du projet, c'est l'indistinction entre le crédit et l'emprunt qu'on confond trop souvent. Ce qu'il faut à l'agriculteur, au commerçant, à l'ouvrier, c'est le crédit sans emprunt.

C'est en partant de ce point de vue que le projet interdit aux syndicats de leur verser de l'argent; ils devront se borner soit à prendre les billets que leurs membres auront signés à leurs fournisseurs, en donnant leur caution et leur signature à ces derniers, soit à faire des avances directes en nature, engrais, semences, bétails, outils, matières premières, etc.

Le fournisseur qui aura déjà deux bonnes signatures, trouvera aisément la troisième qui lui sera donnée par les grandes banques agricoles qui ne tarderont pas à se constituer.

Il ne sera pas difficile ensuite de s'entendre avec la Banque de France pour lui faire accepter un papier aussi solidement garanti. Il est interdit au syndicat d'émettre des actions.

Leur capital est constitué par les cotisations et souscriptions des adhérents et par leurs versements en compte courant. Ils ont d'ailleurs le droit de contracter des emprunts.

Le projet de loi sera déposé demain sur le bureau de la Chambre et signé par les membres du bureau qui voudront s'y associer.

Le groupe a ensuite renvoyé à la commission spéciale l'examen de nombreuses pétitions signalant le défaut de l'application de la loi sur les fraudes relative aux beurres et aux abus qui se commettent aux halles de Paris sur la vente de la margarine.

LA RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL

Paris, 9 mai. — La commission de la réglementation du travail s'est réunie aujourd'hui. Elle a entendu MM. Le Cour, Thellier de Poncheville, Brincard, de Ramel, de Montalembert, députés signataires de propositions de loi tendant à réduire la journée de travail.

D'après ces propositions le travail des hommes adultes est fixé à 58 heures par semaine. Cette réglementation est applicable à tous les ouvriers, sauf les ouvriers agricoles. Au-delà de cette limite, l'interdiction de tout travail est absolue.

Ces cinquante-huit heures se divisent en dix heures par jour sauf pour le samedi dont la journée est fixée à huit heures. Un jour de repos est obligatoire par semaine. Le jour fixé est le dimanche.

M. le baron Piérard, auteur d'une proposition sur la même question a ensuite été entendu par la Commission. L'honorable député de la Seine-Inférieure demande que la limite des heures de travail soit fixée à dix heures par jour.

La semaine comporte six jours de travail et un jour de repos le dimanche.

Les ouvriers pourraient faire le samedi deux heures de travail supplémentaire pour le nettoyage des ateliers, des chaudières, etc.

La proposition de M. Piérard ne fixe une limite de travail que pour les ouvriers travaillant dans les usines, les manufactures, les mines, etc., c'est à dire pour la grande industrie tandis que celle de MM. Le Cour, Thellier de Poncheville, etc., l'étend à tous les ouvriers, sauf les ouvriers agricoles.

Lundi prochain la Commission entendra les signataires de la proposition des députés socialistes Ferroul, Baudin, etc.

NOUVELLES DU JOUR

Le préfet du Nord

Paris, 9 mai. — Le *Courrier du Soir* dit, à propos du mouvement préfectoral, qu'il est absolument certain que M. Vel-Durand sera maintenu dans le Nord, en dépit de toutes les manœuvres destinées à l'ébranler.

Le budget

Paris, 9 mai. — Le gouvernement a transmis aujourd'hui à la Commission du budget l'état des réductions opérées sur le projet primitif de M. Rouvier.

Le total de ces réductions s'élève exactement à trente millions 600.000 fr.

Signalons également 11 millions et demi sur la guerre, 6 millions sur la marine, 4 millions sur les travaux publics, 3 millions sur les finances, 1 200.000 francs sur les colonies et 500.000 sur les affaires étrangères.

Il ne faudrait cependant se faire illusion sur ce chiffre de trente millions de réductions. Ce sont moins des économies que le résultat de provisions de certaines dépenses. Ainsi aux finances, il y a 1,300,000 fr. de réductions sur les provisions de dépenses pour les pensions militaires.

Aux travaux publics, il y a les ajournements ou ralentissements de travaux. A la fin de l'exercice, le ministre des finances fera une demande de trente millions de crédits supplémentaires, comme on l'a fait cette année encore et la comédie des économies sera jouée.

Assassinat d'une fille à Paris

Paris, 9 mai. — Une fille de mauvaise vie, Marie Gagnol, dite Marcelle, a été trouvée assassinée, cette après-midi, dans son logement, rue de Provence, numéro 11.

L'explosion de Nancy

Nancy, 9 mai. — L'état des artilleurs blessés dans l'explosion d'hier s'est beaucoup amélioré. Les médecins assurent qu'aucun d'eux ne succombera.

Récompenses honorifiques

Paris, 9 mai. — Le ministre du commerce a accordé une médaille d'honneur en bronze à madame Deroo, ouvrière dans la maison Hénon à Calais.

Par décret du 8 mai M. P. Ladureau, agent de change, courtier interprète à Dunkerque, est autorisé à interpréter la langue espagnole.

A Bessèges

Nimes, 9 mai. — Aux usines de Rochebelle, la situation est toujours la même.

300 grévistes ont parcouru Alais en chantant la *Marseillaise* et en criant : Vive l'armée !

Des malfaiteurs ont tenté d'arrêter la marche des ventilateurs dans les mines de Lanne et de Bessèges. La gendarmerie et les ingénieurs ayant été prévenus, ont empêché de graves accidents.

Les mineurs de la Compagnie houillère ont tenu une réunion à la Plaine. Ils ont décidé de continuer la grève à outrance devant le refus du directeur de recevoir les délégués ouvriers.

M. Silhol, administrateur principal, est arrivé.

Un escadron de dragons assure la liberté du travail.

Le préfet, le général et le sous-préfet sont sur place.

Une élection législative anglaise

Londres, 10 mai. — Election de Bristol à la Chambre des communes :

Sir Joseph Werton, gladstonien	4.775	voix
MM. Inspik, conservateur	1.900	—
Wilson, candidat ouvrier	662	—

Il s'agissait de remplacer M. Cossham, gladstonien, décédé.

Les suites d'un duel

Saint-Pétersbourg, 10 mai. — La cour d'appel de Saint-Pétersbourg a condamné le baron Nicolas de Stackelberg à deux ans de réclusion dans une forteresse pour avoir tué en duel M. Georges Muchlendal.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du samedi 10 mai 1890

Présidence de M. FLOQUET, président

La séance est ouverte à deux heures.

Validation

Après le dépôt, par M. le ministre des finances, d'un projet de loi sur la fabrication et l'importation des vins de raisins secs, la Chambre valide, sans discussion, l'élection de M. Luyghe, élu au premier tour de scrutin, dans la première circonscription de Toulouse.

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Boissy-d'Anglas, sur les événements du Dahomey.

Le Dahomey

M Boissy d'Anglas. — Si j'ai donné à l'interrogation que j'adresse au gouvernement la forme de l'interpellation, c'est afin que la question pût être discutée complètement.

Il y a deux mois, répondant à l'honorable M. Deloncle, M. le sous-secrétaire d'Etat aux colonies paraissait espérer que le conflit du Dahomey serait promptement réglé.

La conférence a ensuite repris l'examen des dispositions qui avaient été réservées lors de la discussion du chapitre 3, qui règle la répression de la traite sur mer.

L'accord s'est également établi et des rédactions ont été arrêtées sur les divers points de ce chapitre, qui, comme le second est définitivement adopté.

Les affaires du Dahomey

Marseille, 10 mai. — Une dépêche reçue par une maison de Marseille dit que les prisonniers ont été rendus le 5 mai, à cinq heures du soir, à bord du *Sané*, au moment où ce navire allait commencer le bombardement et où expirait le dernier délai fixé par la marine française, ce qui fait supposer qu'ils ont été rendus sans condition et sous l'empire de la peur inspirée aux Dahoméens de voir les menaces entrer dans la période d'exécution immédiate.

Le *Taurus*, courrier du Dahomey, ayant à bord M. Bayol, gouverneur de la Rivière-Sud, arrivera ce soir à Marseille, il est attendu d'un moment à l'autre.

Guillaume et Bismarck

Berlin, 10 mai. — Les démêlés entre l'empereur et Bismarck prennent une tournure grave. L'ex-chancelier est fort irrité du silence gardé par l'empereur, dans son discours du trône, sur sa retraite. Il lui a écrit qu'il voulait faire connaître au peuple allemand les véritables motifs de sa démission.

L'empereur lui aurait fait répondre qu'il ne reculerait pas devant les plus extrêmes mesures pour faire taire son opposition.

On confirme qu'une surveillance rigoureuse de la police a été organisée autour de l'habitation de Friedrichsruhe.

La question des passeports

Berlin, 10 mai. — Il ne faut pas songer à voir rapporter la mesure des passeports. L'autorité militaire d'Alsace-Lorraine a déclaré son maintien indispensable pour la sécurité du pays. Les modifications qu'on pourra y apporter seront insignifiantes.

La princesse Victoria de Prusse

Berlin, 10 mai. — La princesse Victoria de Prusse songe à quitter l'Allemagne et à vivre à Londres seule, loin de son père et de sa mère.

La princesse Victoria est âgée de vingt-trois ans et a été pendant quelques semaines la fiancée du prince Alexandre de Battenberg.

Les grèves dans le Gard. — Tentative criminelle

Bessèges, 10 mai. — Des malfaiteurs ont tenté d'arrêter la marche des ventilateurs dans les mines de Lalle et de Bessèges. La gendarmerie et les ingénieurs ayant été prévenus, ont empêché de graves accidents.

Les mineurs de la Compagnie houillère ont tenu une réunion à la Plaine. Ils ont décidé de continuer la grève à outrance devant le refus du directeur de recevoir les délégués ouvriers.

M. Silhol, administrateur principal, est arrivé.

Un escadron de dragons assure la liberté du travail.

Le préfet, le général et le sous-préfet sont sur place.

Une élection législative anglaise

Londres, 10 mai. — Election de Bristol à la Chambre des communes :

Sir Joseph Werton, gladstonien	4.775	voix
MM. Inspik, conservateur	1.900	—
Wilson, candidat ouvrier	662	—

Il s'agissait de remplacer M. Cossham, gladstonien, décédé.

Les suites d'un duel

Saint-Pétersbourg, 10 mai. — La cour d'appel de Saint-Pétersbourg a condamné le baron Nicolas de Stackelberg à deux ans de réclusion dans une forteresse pour avoir tué en duel M. Georges Muchlendal.

nuer la grève à outrance. Un escadron de dragons assure la liberté du travail.

Les autorités sont sur les lieux.

Une bande de brigands à l'île de Cuba

La Havane, 9 mai. — La partie orientale de l'île de Cuba est en ce moment ravagée par une bande d'une trentaine de brigands nègres sous les ordres d'un nommé Calypso Macco, renommé pour son audace et sa ruse.

Ses hommes sont très bien armés et ont d'excellents chevaux.

Ils attaquent et pillent les maisons isolées, rançonnent les propriétaires des plantations de café et assassinent quiconque leur résiste.

Cette bande s'accroît tous les jours ; dernièrement, dans une rencontre avec un certain nombre de soldats et de gardes civils envoyés contre elle, elle a tué trois de ces derniers.

La terreur est grande ici ; un journal de La Havane va jusqu'à voir dans ces brigandages le prélude d'une guerre de races allumée par les nègres.

La question militaire en Allemagne

Berlin, 9 mai. — L'empereur a reçu les membres du bureau du Parlement allemand; il s'est entretenu avec eux, et a fait ressortir l'importance du projet de loi militaire.

Il a déclaré que les demandes de crédits étaient restreintes aux besoins les plus précieux et avaient uniquement pour but d'empêcher que les forces militaires de l'Allemagne ne deviennent inférieures à celles des autres puissances et de maintenir la paix.

Condamnations à mort

Vesoul, 9 mai. — Les nommés France et Droz, accusés d'assassinat, ont été condamnés, le premier à la peine de mort, le second à 5 ans de travaux forcés.

Paris, 9 mai. — La Cour d'assises de la Seine a condamné aujourd'hui à la peine de mort le sieur Vadable, accusé d'assassinat et d'abus d'une enfant de douze ans, fille de sa maîtresse.

A la Chambre des Seigneurs

Berlin, 9 mai. — La Chambre des Seigneurs a adopté, malgré l'opposition de M. Gosseler, une proposition de M. Pfeil tendant à faire disparaître les inconvénients qui résultent de la présence d'un trop grand nombre d'élèves israélites dans les établissements secondaires.

Capture d'une barque arabe avec des esclaves

Zanzibar, 9 mai. — Le navire anglais *Conquête* a capturé une barque arabe portant 40 esclaves.

Suicide de quatre prisonniers en Amérique

New-York, 9 mai. — Hier matin dans la prison de Joliet (Illinois), on a trouvé pendus aux barres de leurs cellules quatre prisonniers y compris le nommé Bruke, un des assassins du docteur Tronin de Chicago.

Les quatre prisonniers s'étaient entendus pour une évasion commune, mais leur plan a été découvert par les autorités; ayant appris cette découverte, ils se sont suicidés.

Au Dahomey

Kotonou, 9 mai. — Le roi du Dahomey a échangé les otages.

A la Chambre des députés en Autriche

Vienne, 9 mai. — La Chambre des députés discute le budget du ministère de l'agriculture.

M Falkenhayne, ministre de l'agriculture, parlant de la question sociale, déclare qu'il est opposé à une organisation spéciale de quatrième état; en donnant aux ouvriers une organisation politique, on préparerait la lutte continuelle entre les classes.

Le ministre défend ensuite le capital contre les attaques dont il est l'objet en ce moment ; toutefois, ajoute-t-il, il ne faut pas que le capital devienne le veau d'or devant lequel tout s'incline, c'est pourquoi il faut se garder de rabaisser la religion.

M. Flener, député de l'opposition, répond au ministre en le prenant vivement à partie pour son discours relatif au capital.

Les évènements Dahomey

Paris, 9 mai. — *Le Roland* est arrivé en rade de Kotonou avec 150 tirailleurs sénégalais qu'il a transportés à Dakar.

Le commandant Fournier est autorisé à agir vigoureusement, si cela devient nécessaire, pour avoir raison des hésitations perfides des Dahoméens.

Ceux-ci voient bien qu'il faut procéder à un échange de prisonniers, mais ils essaient de traîner les choses en longueur.

Kotonou, 8 mai. — Quinze Dahoméens faits prisonniers ont été embarqués hier sur le *Goéland* pour être échangés contre les blancs, en principe à raison de deux pour un.

BOURSE DE PARIS

du samedi 10 mai

(par voie télégraphique et par fil spécial)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'État			
89 15	3 0/0	87 975	89 10	
105 80	4 1/2 0/0 1883	105 75	105 80	
95 10	Italien 5 0/0	95 02½	95 025	
18 825	Turc 4 0/0	18 825	18 85	
483 125	Egypte 6 0/0	484 06	484 625	
74 9/16	Extérieure 4 0/0	74 1/2	74 1/3	
89 1/4	Hongrois 4 0/0	89 5/16	89 9/16	
62 1/8	Portugais 3 0/0	62 1/8	62 3/16	
..	Consolidés anglais	98 1/16	98 1/16	
97 15/16	Russe 1880	97 3/4	97 1/16	
97 11/16	Russe 1883	..	..	
96 1/4	Russe 1890	92 1/16	96 1/16	
	Sociétés de crédit			
4210	Banque de France	4215	4220	
518 75	Banque d'Escompte	..	518 75	
795	Banque de Paris	796 25	797 50	
1235	Crédit Foncier	1247 50	1230	
455	Crédit Mobilier	..	457 50	
717 50	Crédit Lyonnais	716 25	726	
573 75	Banque Ottomane	573 75	574 06	
	Chemins de fer			
1830	Nord	1827 50	1825	
1297 50	Paris-Lyon-Méditer	1300	1292 50	
..	Orléans	..	..	
483 75	Autrichiens	482 50	481 25	
290	Lombards	293 75	295	
360	Nord Espagne	360	..	
318 75	Saragosse	318 75	..	
	Valeurs diverses			
1310	Gaz Parisien	..	1340	
..	Métaux	..	..	
57 50	Panama	58 75	58 75	
2310	Suez	2305	2307 50	
	Mines			
455 50	Rio-Tinto	456 87	457 50	
..	Tharsis	134 12½	135	
..	de Beers	..	..	

(Au moment de mettre sous presse, la clôture de la Bourse ne nous est pas encore parvenue.)

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 10 mai 1890

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
89 .. ./.	3 0/0	89 15 ./.
92 90 ./.	3 0/0 amortissable	93 .. ./.
105 50 ./.	4 1/2 0/0 1883	105 50 ./.

BOURSE DE LILLE

du samedi 10 mai

PAR FIL TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL

VALEURS	Compt.	Cours précéd.
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	....	106 50
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	....	123 ..
Lille 1868, remboursable à 500 fr.	....	512 ..
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	....	512 ..
Lille 1884, obligations de 400 fr., 3 0/0 p. ver.	....	408 25
Lille 1887	....	324 ..
Armentières 1886	....	160 ..
Armentières 1879	....	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr en 55 ans	....	45 50
Tourcoing 1878	....	465 ..
Amiens, remboursable à 100 fr.	....	108 50
Département du Nord	105 75	106 ..
Caisse de Lille (Verley Decrois et Cᵉ	....	570 ..
— — — act. nouv.	....	1135 ..
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Cᵉ	....	600 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cᵉ, act. anc.	....	75 ..
— — (act. n.), 250 fr. p.	....	275 ..
Caisse Platel et Cᵉ	....	550 ..
Cie des Industr. sucrières (G. L. Allart et Cᵉ)	....	605 ..
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés	....	315 ..
Compt. comm. Devilder et Cᵉ, act. 1,000 fr.	....	1135 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, 500 fr. p.	....	510 ..
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	....	1075 ..
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	....	133 ..
Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., 1/2 p.	....	215 50
Banque reg. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	....	500 ..
Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 500 fr., 1/2 p.	....	540 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (ass. Gr. section), 500 fr.	....	140 ..
Tramways du Départ. du Nord (ex-c. fr.)	....	35 ..
Caisse comm. de Béthune A. Turbiez et Cᵉ	....	517 ..
Delgutte et Cie	....	516 25
Steenan, Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., 1/2 p.	....	2065 ..
Bauche Saint-Vaast	....	3600 ..
Dehaut et Anzin	....	320 ..
Obligations Nord	....	320 ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr.	....	447 ..
Union Linière du Nord (obligat. p. 500)	....	210 50
Gaz Wazemmes (1 à 2,000 remb. à 500 fr.)	....	520 ..
Chemins de fer économiques du Nord	472 50	467 50

CHARBONNAGES

ACTIONS	Cours	Cours complets
Aniche (Nord) le 1er	....	15100 ..
Anzin 100e de denier	....	4 00 ..
Béthune 1881	....	522 ..
Béthune 1887	414 75	415 ..
Bruay (Pas-de-Calais)	12900	13000 ..
Bully-Grenay le 6e	2402.50	2400 ..
Carvin	....	1410 ..
Courrières	....	12350 ..
Campagnac	....	450 ..
Crespin	....	530 ..
Douchy	....	4800 ..
Douaisienne (act. libérée 500 fr.)	....	225 ..
Dourges	10300	10310 ..
Escarpelle (Nord)	....	3550 ..
Epinac	400